

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 22

Présents : 19

Votants : 19

N° 2023-2-6

L'an deux mil vingt-trois,
Le 3 avril à 20H

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2023

Monsieur Philippe CARIOU est nommé secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, CRENN Rachel, FRANCHETEAU Laurent, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Excusés : CARLIER Morgane, GOURVES Muriel.

Absente : LE BOSSER Olivia.

Objet - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Monsieur le Maire présente les propositions faites par la commission des finances quant aux subventions à attribuer en 2023 aux associations.

Deux élus, Mrs RIVIERE et SIMON, étant membre de l'association « La nuit des légendes », il est décidé de distinguer le vote de la subvention à cette association.

Ainsi, Mrs RIVIERE et SIMON, s'étant retiré, la proposition de subvention à cette association est mise au vote :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ♦ **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 500€ à l'association « La nuit des légendes », au titre de l'année 2023.

Les autres propositions d'attribution de subventions aux associations sont ensuite mises au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ♦ **ATTRIBUE** les subventions aux associations figurant sur la liste jointe en annexe, au titre de l'année 2023.

Le Maire,
David DEL NERO.



Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Pour copie certifié conforme.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex, dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Affiché le

ID : 029-212901615-20230403-DCM2023_2_6-DE

2023-2-6 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Annexe 1

	Montant attribué en 2022	Demande 2023	Proposition de vote 2023	Commentaires
I- ASSOCIATIONS COMMUNALES				
Football Club Pleuvennois (FCP)	2 800.00 €	2 500.00 €	2 300.00 €	
Football Club Pleuvennois (FCP)			174.00 €	remboursement du panneau dégradé par les ST
Pleuven Basket Club (PBC)	2 300.00 €	3 000.00 €	2 300.00 €	
La nuit des légendes	500.00 €		500.00 €	
La communauté du dé	/	300.00 €	- €	1ère demande

II- ASSOCIATIONS CANTONALES				
SNSM Fouesnant-Les-Glénan	50.00 €	Non chiffrée	50.00 €	
Donneurs de sang	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
Forêt Fouesnant Handball	/	640.00 €	- €	1ère demande
Vélo Club de Fouesnant	/	100.00 €	100.00 €	1ère demande
Sourdine - asso de malentendant	/	300.00 €	- €	1ère demande
ULAC-PF Union laïque athlétique	- €	700.00 €	- €	

III- ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
Ecole élémentaire	3 500.00 €		3 500.00 €	500€ par classe
Ecole maternelle			2 000.00 €	400€ par classe
	7€ / enfant		7€ / enfant	Gouter de Noël
Chambre des Métiers	0	100.00 €	- €	
Maison Familiale Rurale			- €	
IFAC - CCI		400.00 €	- €	
CFA Mans		non chiffrée	- €	
CFA PLABENNEC PLOUDANIEL		non chiffrée	- €	

IV- DEMANDES DIVERSES				
Eaux et Rivières de Bretagne	- €	Non chiffrée	50.00 €	
Solidarité Paysans du Finistère	100.00 €	Non chiffrée	100.00 €	
Rugby Club Concarnois	- €	Non chiffrée	- €	
T'es Cap	100.00 €	300.00 €	100.00 €	
Association Handisport	100.00 €	150.00 €	100.00 €	
Droit d'asile	50.00 €			Pas de demande 2023
Redadeg	350.00 €		- €	
Tamm Kreiz	- €	500.00 €	- €	

V- COUPONS SPORT				
Attribution enfants	2 750.00 €			25€ / enfant

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU C.C.A.S POUR 2023				
C.C.A.S	7 289.85 €		7 392.11 €	